

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale M-Bond Curing Agent – Type 15
Nom Chimique 3-Diethylaminopropylamine
N° CAS 104-78-9
N° EINECS 203-236-4
No. D'Enregistrement d'REACH Aucune attribué.
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**
Utilisation Identifiée Adhésifs.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Information sur le fournisseur**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
United Kingdom
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence**
(00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**
Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H312
Skin Corr. 1B; H314
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
- 2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE**
R10: Inflammable.
Xn; R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
C; R34: Provoque des brûlures.
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Xi; R37: Irritant pour les voies respiratoires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale M-Bond Curing Agent – Type 15
Pictogramme(s) de Danger

Mention(s) d'Avertissement Danger
Mention(s) de Danger
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Identité chimique de la substance	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH
3-Diethylaminopropylamine	104-78-9	203-236-4	Aucune attribué

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INHALATION: Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. (Les voies respiratoires, Itinéraire d'exposition: Inhalation)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue.

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| <p>5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.</p> <p>Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Ammoniac, Oxydes d'azote, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p> |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---|--|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Voir Rubrique: 8, 13</p> |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.</p> |
| <p>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</p> <p>Température de stockage</p> <p>Temps limite de stockage</p> <p>Matières incompatibles</p> | <p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Ambiante.</p> <p>Stable dans les conditions normales.</p> <p>Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides, Nitrates, Nitrites, Halogènes, Dioxyde de carbone, Monoxyde d'azote et De l'eau. Peut réagir violemment avec: Alcalis.</p> |
| <p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p> | <p>Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2</p> |

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

<p>8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail</p> <p>8.1.2 Valeur limite biologique</p> <p>8.1.3 PNECs et DNELs</p> <p>8.2 Contrôles de l'exposition</p> <p>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Non fixé.</p> <p>Non fixé.</p> <p>Non fixé.</p> <p>Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.</p> <p>Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.</p>
<p>8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)</p> <p>Protection des yeux/du visage</p>  <p>Protection de la peau</p>  <p>Protection respiratoire</p>  <p>Risques thermiques</p> <p>8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</p>	<p>Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).</p> <p>Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.</p> <p>Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.</p> <p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.</p> <p>Non applicable. Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<p>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p> <p>Aspect</p> <p>Odeur</p> <p>Seuil olfactif</p> <p>pH</p> <p>Point de fusion/point de congélation</p> <p>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</p> <p>Point d'éclair</p> <p>Taux d'Evaporation</p> <p>Inflammabilité (solide, gaz)</p> <p>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</p> <p>Pression de vapeur</p> <p>Densité de vapeur</p> <p>Densité relative</p> <p>Solubilité(s)</p> <p>Coefficient de partage: n-octanol/eau</p> <p>Température d'auto-inflammabilité</p>	<p>Presque incolore à jaune pâle Liquide</p> <p>D'Amine Odeur</p> <p>Non disponible.</p> <p>Non fixé.</p> <p>Non fixé.</p> <p>168-171°C</p> <p>53°C</p> <p>Non disponible.</p> <p>Non applicable - Liquide</p> <p>Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v) 1, Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v) 7.5</p> <p>2.2 mbar @ 20°C</p> <p>Non disponible.</p> <p>0.82 (H2O = 1)</p> <p>Miscible avec: De l'eau</p> <p>Non disponible.</p> <p>Non disponible.</p>
---	---

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations VOC: 0%

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir violemment avec: Alcalis.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides, Nitrates, Nitrites, Halogènes, Dioxyde de carbone, Monoxyde d'azote et De l'eau.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Ammoniac, Oxydes d'azote, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. (Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine)
Inhalation	Acute Tox. 4: Peut être nocif par contact cutané. (Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine)
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau. (Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Skin Corr. 1B: Provoque des lésions oculaires graves. (Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. (Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires. (Les voies respiratoires, Itinéraire d'exposition: Inhalation). (Enregistrement(s) ECHA pré-existant 3-Diethylaminopropylamine)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est facilement biodégradable dans l'eau.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. Le produit devrait être très mobile dans le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA	
14.1	Numéro ONU	UN 2684
14.2	Désignation officielle de transport	3-DIETHYLAMINOPROPYL-AMINE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3 + 8
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE SVHCs	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	Classe de danger pour l'eau 1
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant 3-Diethylaminopropylamine (CAS# 104-78-9) et Classification(s) harmonisée(s) pour 3-Diethylaminopropylamine (CAS# 104-78-9).

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 2.0 Date: 31.03.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.